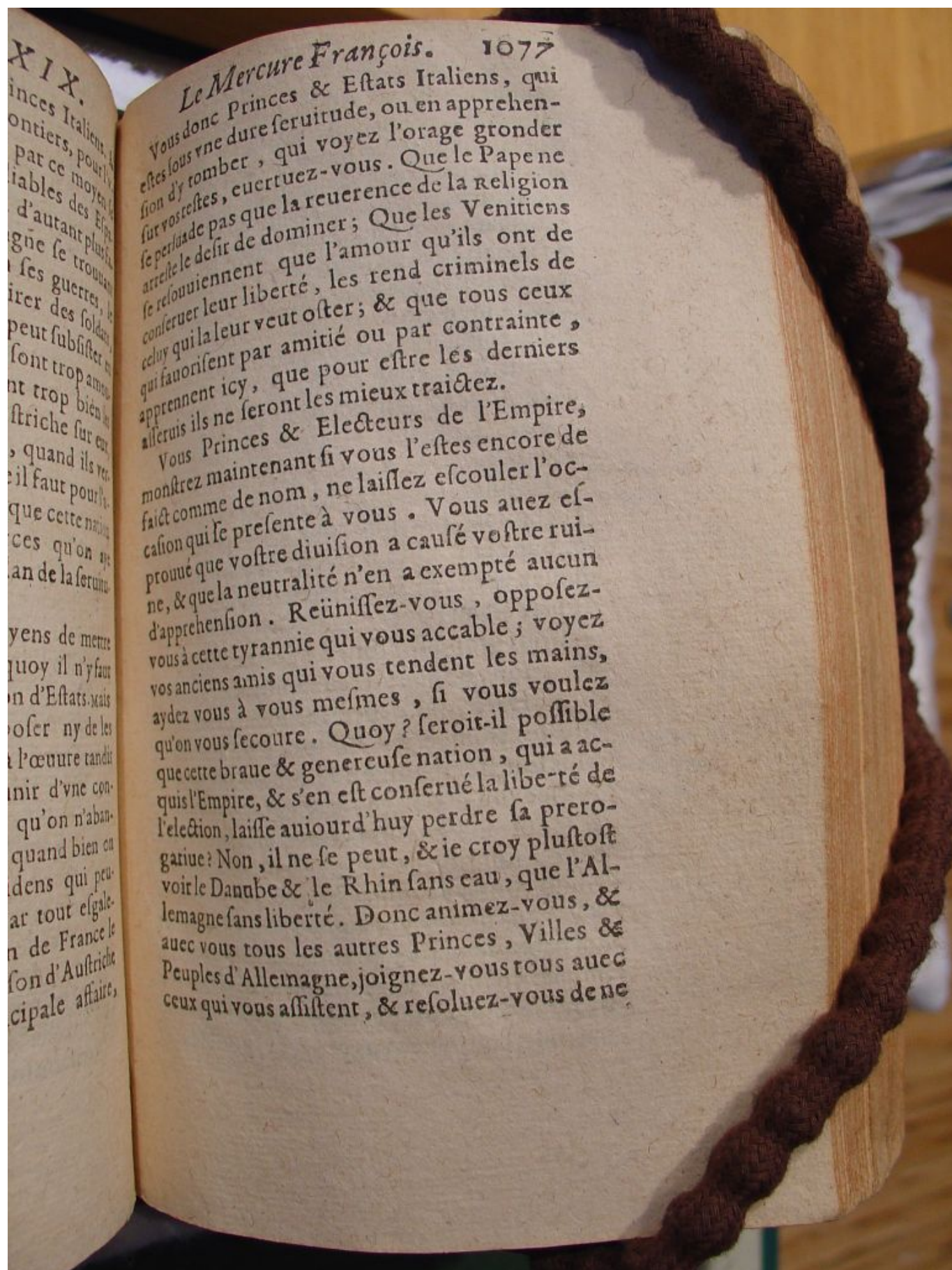
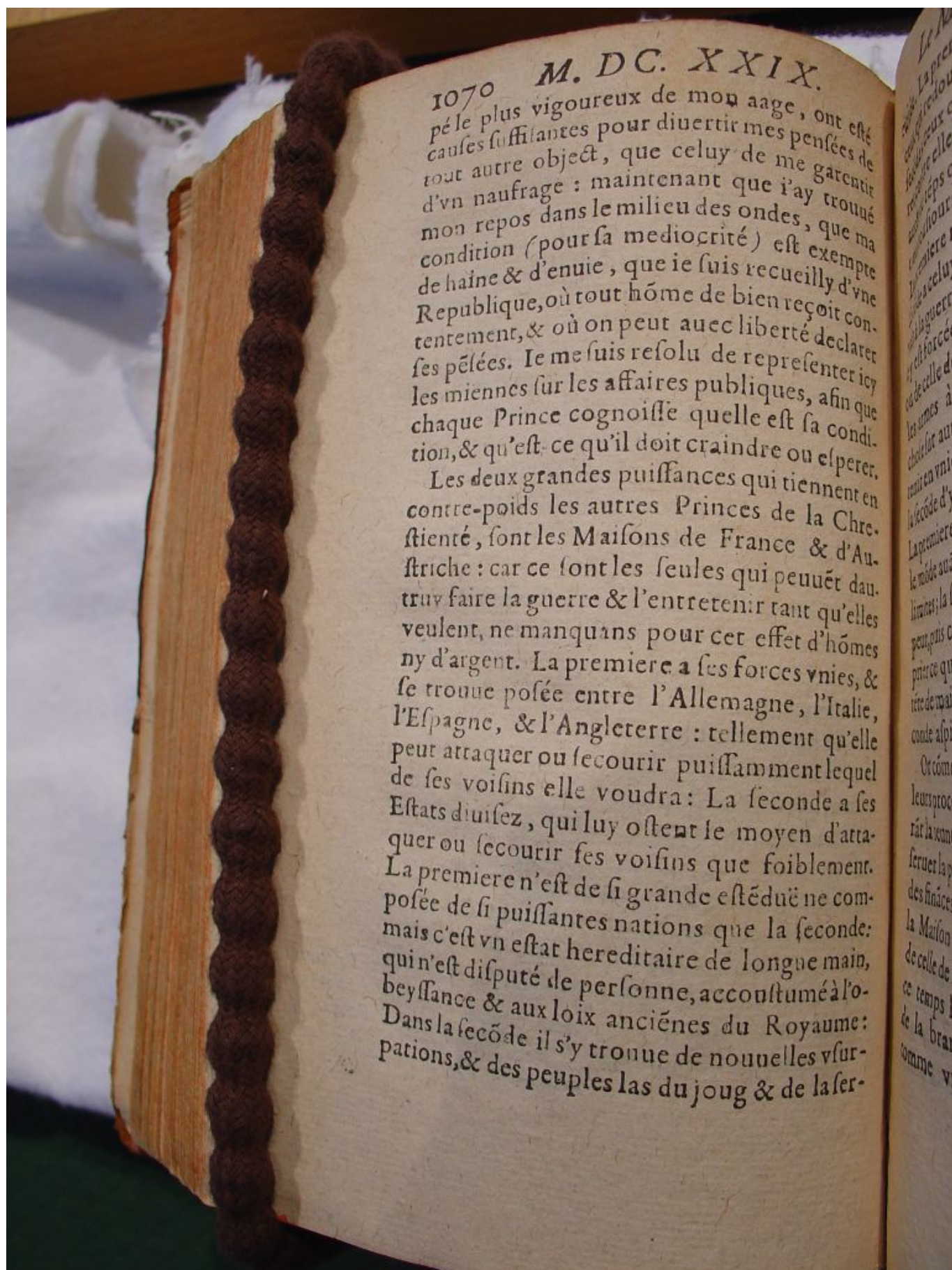


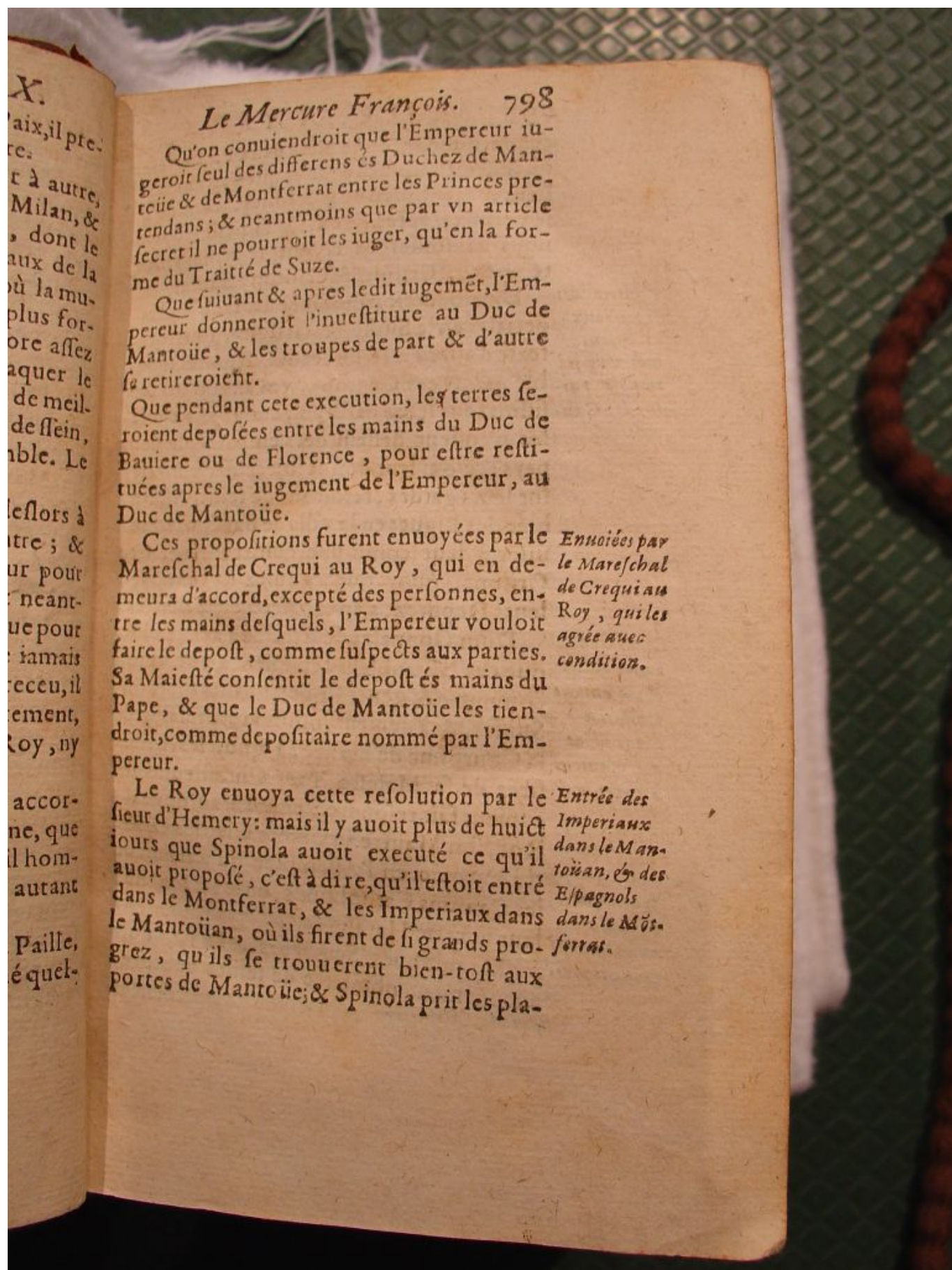
1629_1111_1077.jpg



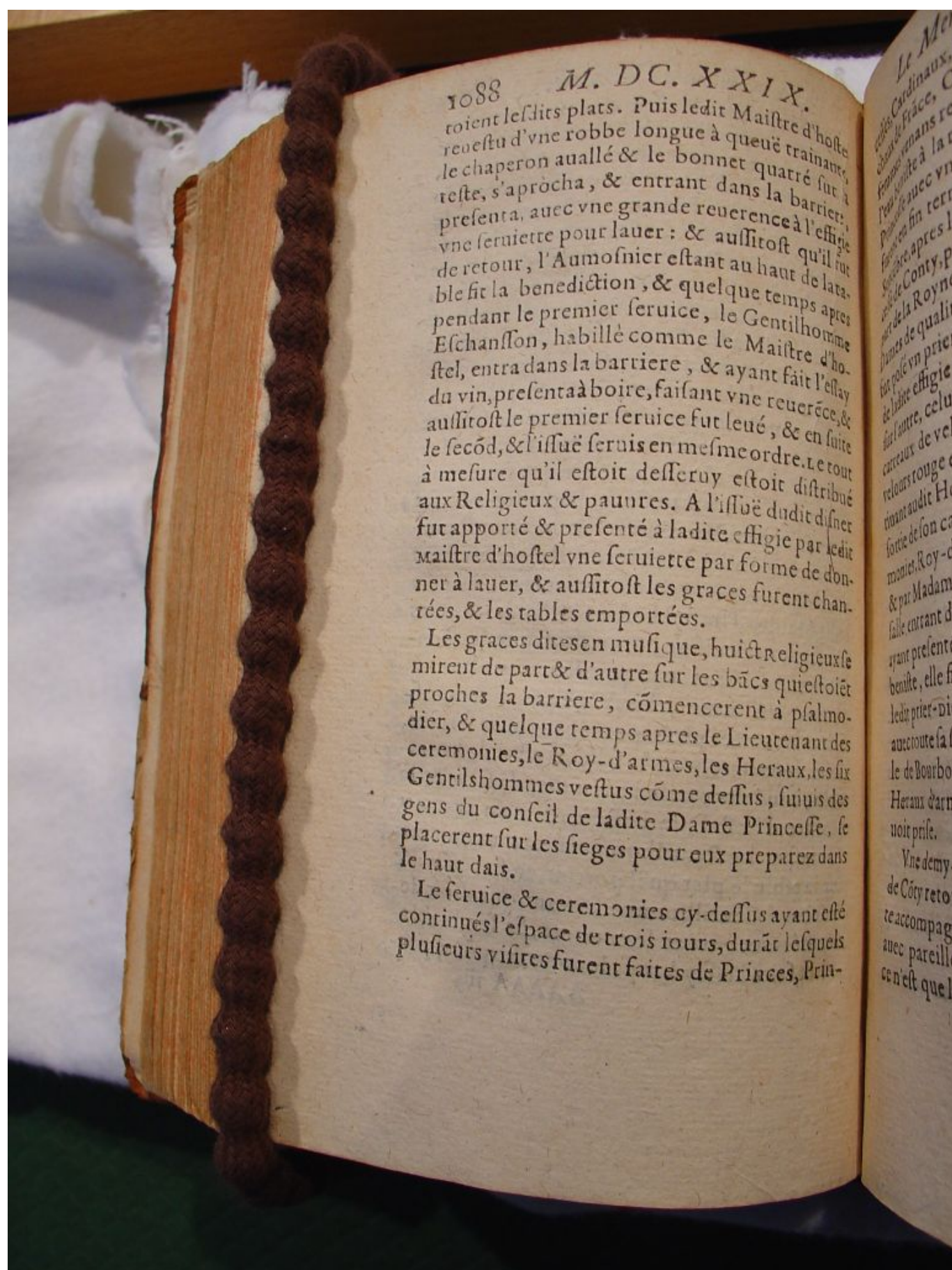
1629_1104_1070.jpg



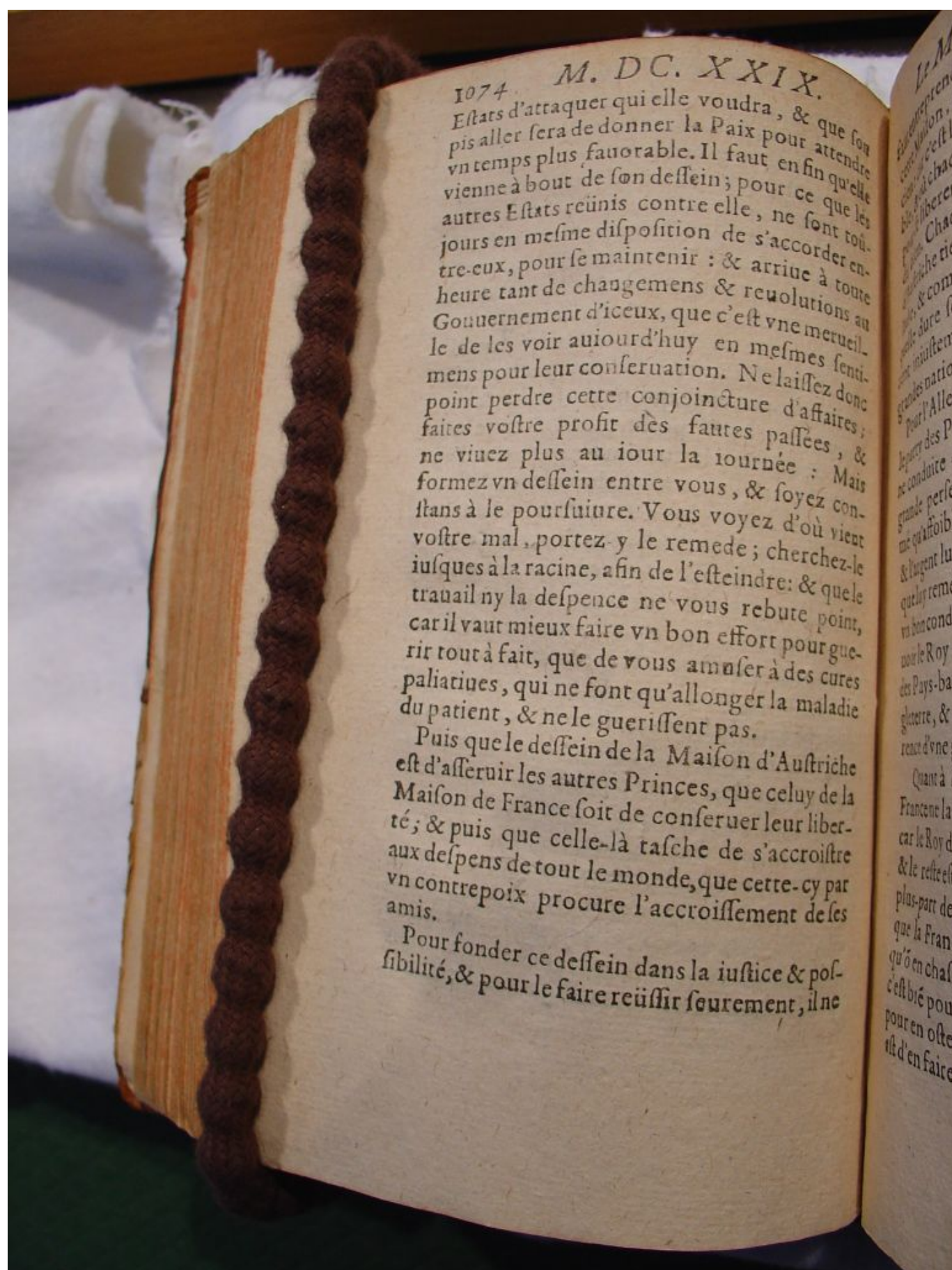
1629_0798.jpg



1629_1122_1088.jpg



1629_1108_1074.jpg

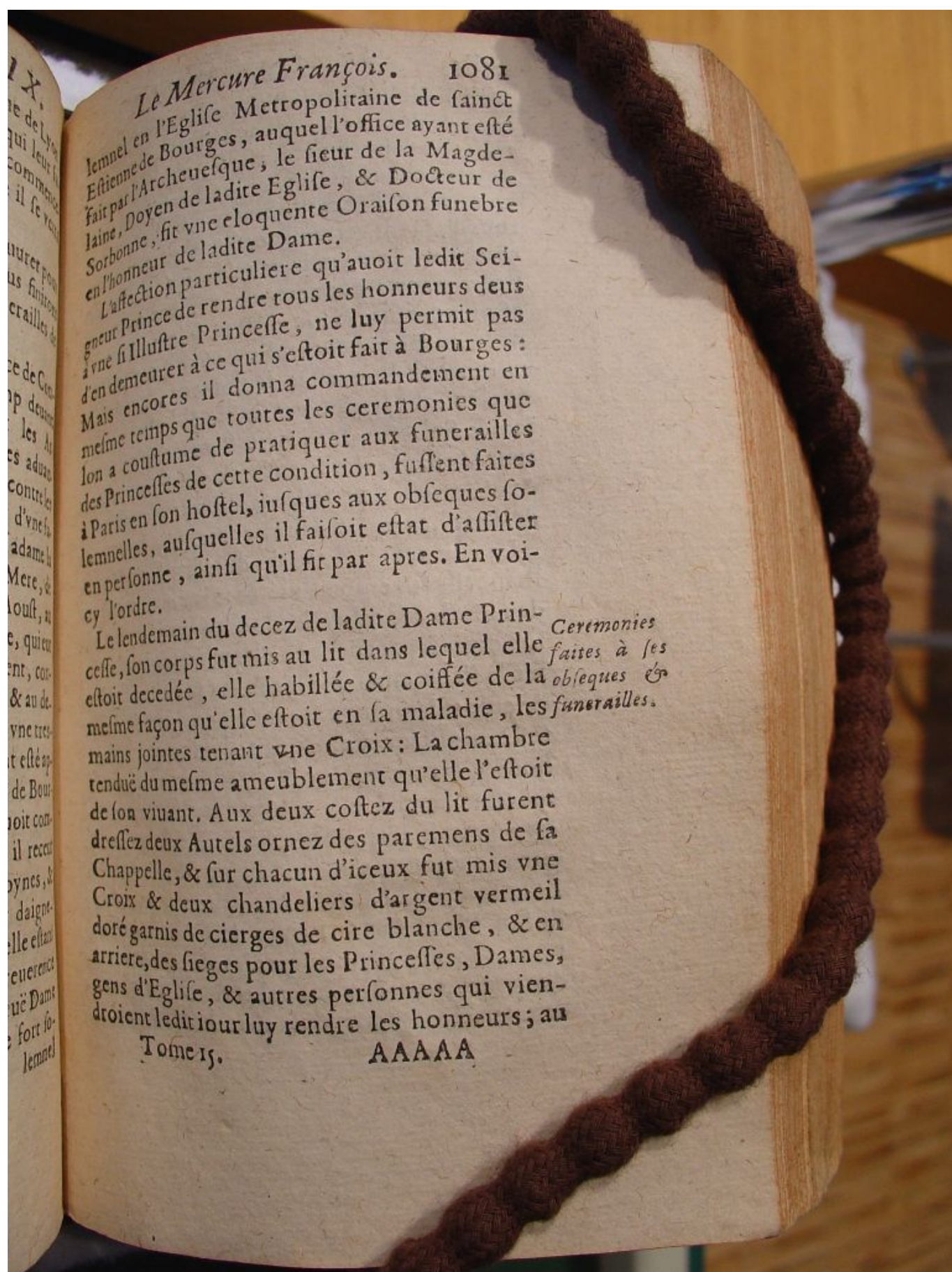


1074 M. DC. XXIX.
 Estats d'attaquer qui elle voudra, & que son
 pis aller sera de donner la Paix pour attendre
 vn temps plus favorable. Il faut en fin qu'elle
 vienne à bout de son dessein; pour ce que les
 autres Estats réunis contre elle, ne sont tou-
 jours en mesme disposition de s'accorder en-
 tre-eux, pour se maintenir: & arrive à toute
 heure tant de changemens & reuolutions au
 Gouvernement d'iceux, que c'est vne merueil-
 le de les voir aujourdhuy en mesmes senti-
 mens pour leur conseruation. Ne laissez donc
 point perdre cette conjoincture d'affaires;
 faites vostre profit des fautes passées; &
 ne vivez plus au iour la journée: Mais
 formez vn dessein entre vous, & soyez con-
 stans à le poursuiure. Vous voyez d'où vient
 vostre mal, portez-y le remede; cherchez-le
 iusques à la racine, afin de l'esteindre: & que le
 travail ny la despence ne vous rebute point,
 car il vaut mieux faire vn bon effort pour guer-
 rir tout à fait, que de vous amuser à des cures
 paliatiues, qui ne font qu'allonger la maladie
 du patient, & ne le guerissent pas.

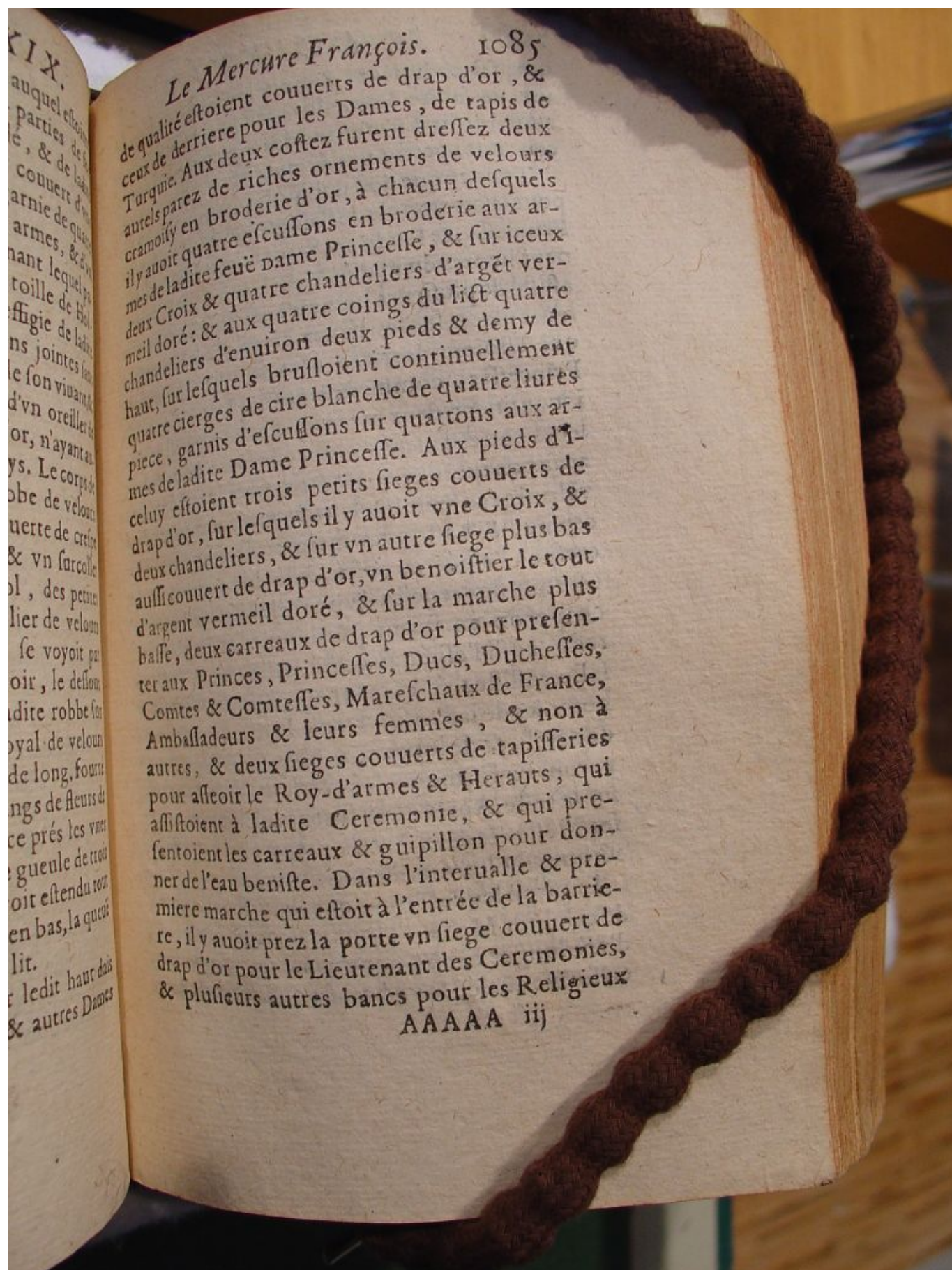
Puis que le dessein de la Maison d'Austriche
 est d'asservir les autres Princes, que celui de la
 Maison de France soit de conseruer leur liber-
 té; & puis que celle-là tasche de s'accroistre
 aux despens de tout le monde, que cette-cy par
 vn contrepoix procure l'accroissement de ses
 amis.

Pour fonder ce dessein dans la iustice & pos-
 sibilité, & pour le faire reüssir seurement, il ne

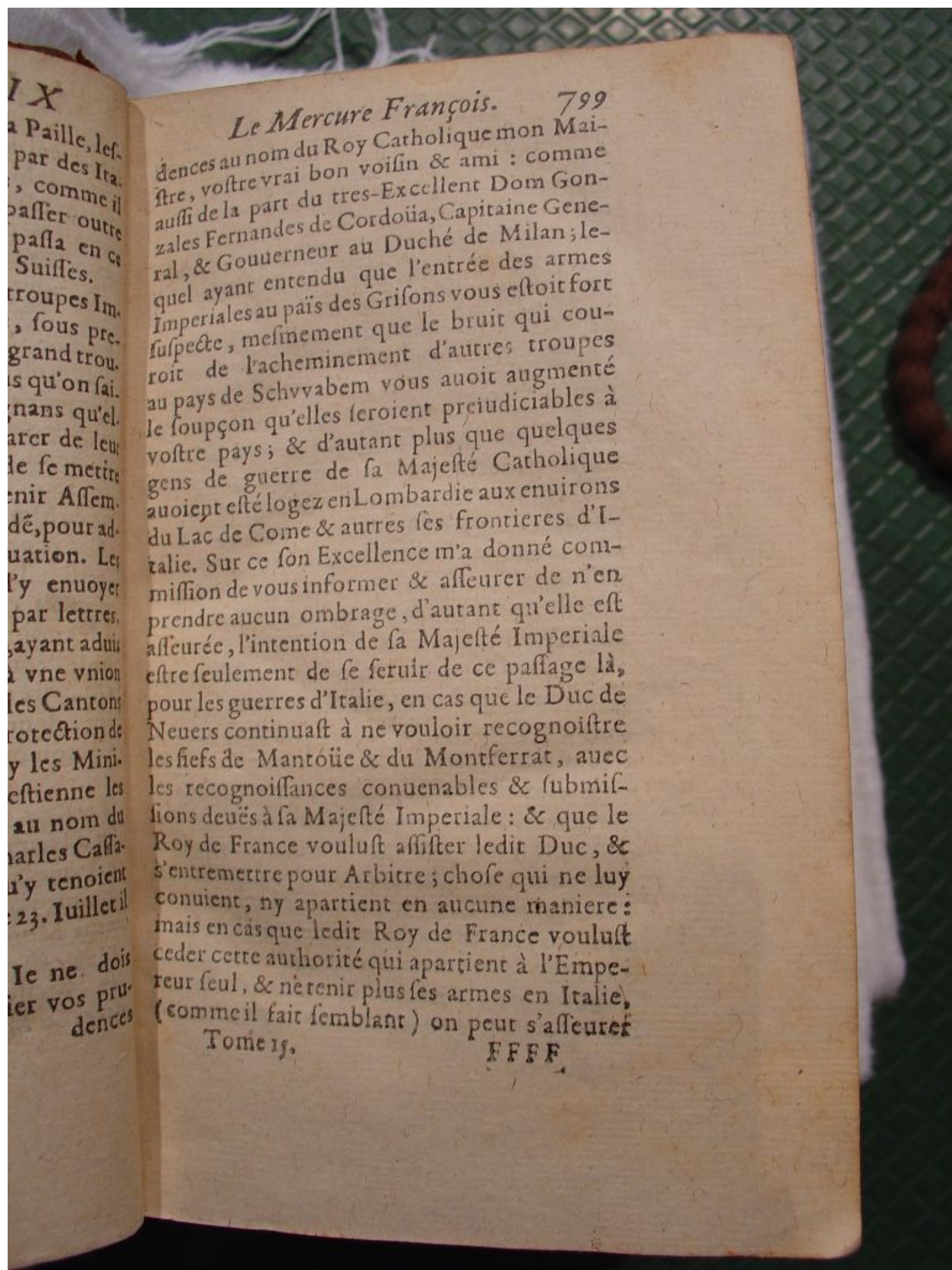
1629_1115_1081.jpg



1629_1119_1085.jpg



1629_0799.jpg



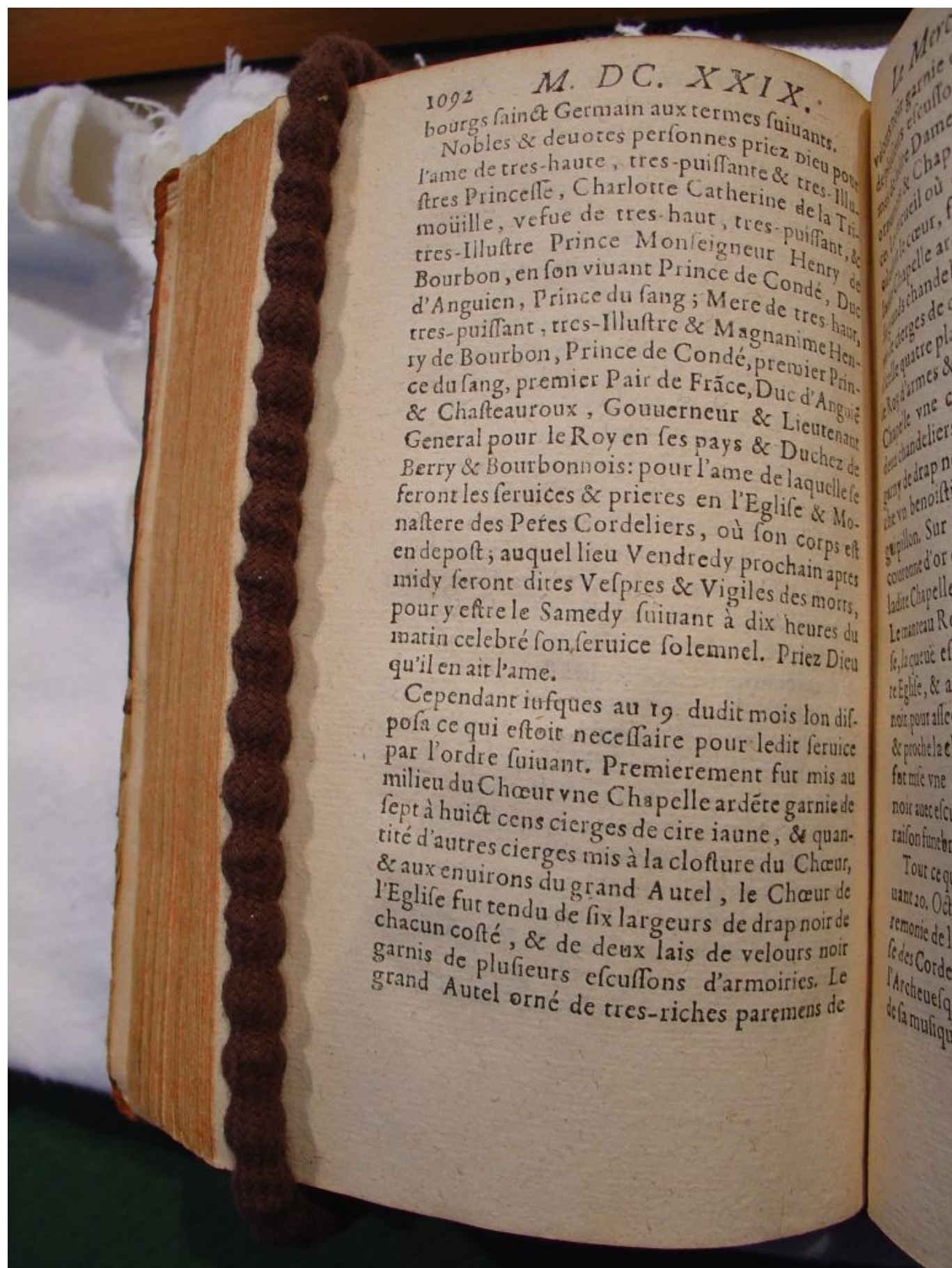
Le Mercure François. 799

dences au nom du Roy Catholique mon Maître, vostre vrai bon voisin & ami : comme aussi de la part du tres-Excellent Dom Gonzales Fernandes de Cordoia, Capitaine General, & Gouverneur au Duché de Milan; lequel ayant entendu que l'entrée des armes Imperiales au païs des Grisons vous estoit fort suspecte, mesmement que le bruit qui courroit de l'acheminement d'autres troupes au pays de Schwabem vous auoit augmenté le soupçon qu'elles seroient preiudiciables à vostre pays; & d'autant plus que quelques gens de guerre de sa Majesté Catholique auoient esté logez en Lombardie aux environs du Lac de Come & autres ses frontieres d'Italie. Sur ce son Excellence m'a donné commission de vous informer & asseurer de n'en prendre aucun ombrage, d'autant qu'elle est asseurée, l'intention de sa Majesté Imperiale estre seulement de se seruir de ce passage là, pour les guerres d'Italie, en cas que le Duc de Nevers continuast à ne vouloir recognoistre les siefs de Mantouë & du Montferrat, avec les recognoissances conuenables & submissions deuës à sa Majesté Imperiale : & que le Roy de France voulust assister ledit Duc, & s'entremettre pour Arbitre; chose qui ne luy conuient, ny appartient en aucune maniere : mais en cas que ledit Roy de France voulust ceder cette autorité qui appartient à l'Empereur seul, & ne tenir plus ses armes en Italie, (comme il fait semblant) on peut s'asseurer

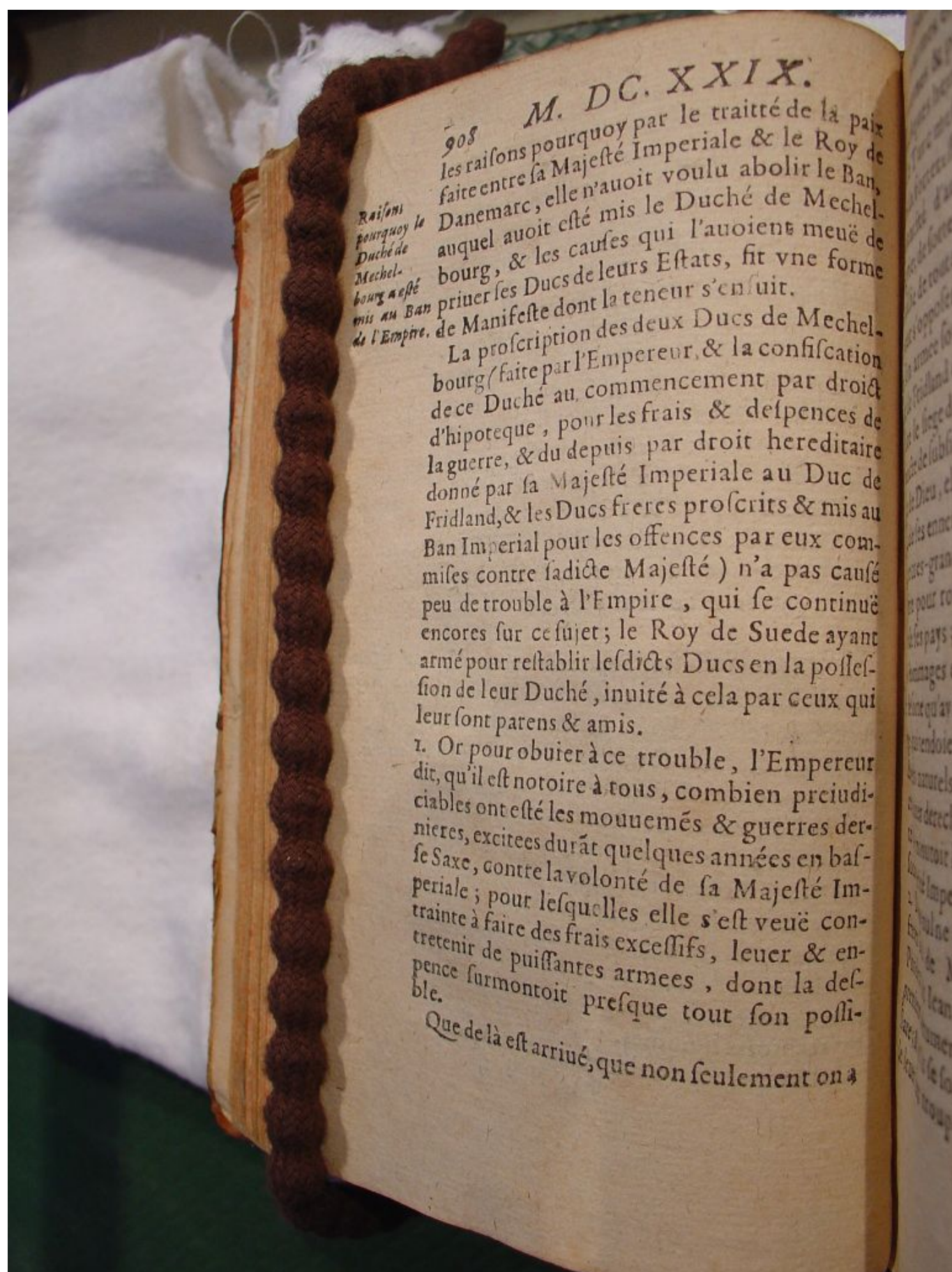
Tome 15,

FFFF

1629_1126_1092.jpg



1629_0942_908.jpg



908 M. DC. XXIX.

les raisons pourquoy par le traitté de la paix
faite entre sa Majesté Imperiale & le Roy de
Danemarck, elle n'auoit voulu abolir le Ban,
auquel auoit esté mis le Duché de Mechel-
bourg, & les causes qui l'auoient mené de
priuer les Ducs de leurs Estats, fit vne forme
de Manifeste dont la teneur s'en suit.

La proscription des deux Ducs de Mechel-
bourg (faite par l'Empereur, & la confiscation
de ce Duché au commencement par droit
d'hipoteque, pour les frais & despences de
la guerre, & du depuis par droit hereditaire
donné par sa Majesté Imperiale au Duc de
Fridland, & les Ducs freres pros crits & mis au
Ban Imperial pour les offences par eux com-
mises contre ladicte Majesté) n'a pas causé
peu de trouble à l'Empire, qui se continuë
encores sur ce sujet; le Roy de Suede ayant
armé pour reestabli lesdicts Ducs en la posses-
sion de leur Duché, inuité à cela par ceux qui
leur sont parens & amis.

1. Or pour obuier à ce trouble, l'Empereur
dit, qu'il est notoire à tous, combien preiudi-
ciables ont esté les mouuemés & guerres der-
nieres, excitees durât quelques années en bas-
se Saxe, contre la volonté de sa Majesté Im-
periale; pour lesquelles elle s'est veüe con-
trainte à faire des frais excessifs, leuer & en-
tretien de puissantes armées, dont la des-
pense surmontoit presque tout son possi-
ble.

Que de là est arriué, que non seulement on a

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan